

Syndicat Départemental EAU47
Procès-verbal du Comité Syndical du 13 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le treize mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Date de convocation : 06/03/2025

Nombre de délégués en exercice : 285

Nombre de membres présents : 147

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Jean-Pierre VICINI, 2^{ème} Vice-Président (Thouars sur Garonne)
- Julie CASTILLO, 3^{ème} Vice-Présidente (Casteljaloux)
- Gérard RÉGNIER, 4^{ème} Vice-Président (Villeneuve sur Lot)
- Jean-Pierre MOULY, 5^{ème} Vice-Président (2 voix – Fumel et le SI des eaux de la Lémance)
- Pierre SICAUD, 6^{ème} Vice-Président (Castillonnès)
- Pierre IMBERT, 7^{ème} Vice-Président (Caumont sur Garonne)
- Christine SATTÀ, 8^{ème} Vice-Présidente (La Croix Blanche)

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Chantal TEYSSIER (Agnac), Christian GIRARDI et Christophe MÊLON (Aiguillon), Didier CARREGUES (Allemans du Dropt), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Alain BARAT (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Denis GUILLOU (Baleysagues), Valérie TONIN (Barbaste), Brigitte PAILLERAS (Beaugas), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Yves SABOURIN (Beauziac), Jacques DUBICKI (2 voix – Blanquefort sur Briolance et le SI des Eaux de la Lémance), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON POMMEROL (Boussès), Nicole GÉRION (Cahuzac), Bernard GIROU (Cancon), Alain BAYSSIE (Cassignas), Pascal DOUCET (Casteljaloux), Line LALAUURIE (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Gérard DELCOUSTAL (Clairac), Dominique ORLIAC (Clermont Dessous), Bernard LAVERGNE (Courbiac),

Jean-Pierre TROUPEL (Cours), Chantal GILLES (Dausse), Jocelyne PAUTRAT (Dévillac), Michel DOUSSINE (Douzains), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Michel PONTTHOREAU (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Nadine ZANARDO (Grateloup Saint Gayrand), Guy VICTOR (Hautefage la Tour), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Anne LESIMPLE (La Sauvetat du Dropt), Marc BIRAU (Labretonie), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue), Jacques VERDELET (Lagruère), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Jean-Pierre VIGUIER (Laugnac), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Bruno LAZZARINI (Le Lédât), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Alain LARQUEY (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernarc), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Alain PASCAL (Marmande), Michel REY (Masquières), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Jacques CHAPOLARD (Mézin), Jean-Noël VACQUÉ (Miramont de Guyenne), Claudie CADDoux (Monbahus), Henri CORBEL (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jean-Michel BOSCH (Montastruc), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Tino ROSSI (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Pascal DANDY (Monviel), Max MICHEL (Moustier), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (Nérac), Serge CADIOT (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrière), Isabelle TEULIERE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Aldo RUGGERI (Prayssas), Christiane LAFAYE-LAMBERT (Pujols), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nicolas LEBEDINSKY (Saint Avit), Marie-Christine LECOCQ (Saint-Barthélémy-d'Agenais), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Jeanine MARSAT (Saint Front sur Lémance), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Jacques FOULOU METGE (Saint Jean de Duras), Laurent RINALDI (Saint Laurent), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Didier RESSIOT (Sainte Bazeille), Philippe SALAND (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Christiane LARTIGUE (Ségallas), Daniel RENTENIER (Sembas), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Emmanuel VIGO (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Michel CRÉHEN (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Daniel FRICARD (Vianne), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Alain DALLA MARIA (Villeteau) et Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil).

Étaient présents sans pouvoir de vote :

Messieurs Pierre PRUNET (suppléant à Bourgoynague) et Hervé COSTALONGA (suppléant à Seyches).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agné), Patrick LABAÏSSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Romain JOLLY (Auradou), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Marielle BREUIL (Bazens), Damien LELAURAIN et Pascal MOURGUES (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Alain LORENZELLI (Bruch), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Serge LAGOURGUE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Christian GILLET et Véronique PITTON (Casseneuil), Didier RIVIÈRE (Castella), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Christian LAPORTE (Condezaygues), Rémi MOREAU (Coulx), Didier CAYSSILLE (2 voix – Cuzorn et SI des eaux de La Lémance), Stéphane ROSSATO (Damazan), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Julien ERNOUT (Doudrac), Léo SUAREZ (Durance), Serge LARROCHE (Espiens), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave), William MIALLET

(Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Chrystel COLMAGRO (Houillès), Catherine SCHAUMBURG (La Réunion), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Françoise NOVAK (Lachapelle), David DUSSEVAL (Lagupie), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Philippe CHIBOUT (Laroque Timbaut), Serge PERES (Lasserre), Habib HANANA (Lauzun), Christelle PRUVOST et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre REAU (Le Fréchou), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Isabelle LABONNE (Lougratte), Arnaud PILON (Madaillan), Muriel FIGUEIRA (Marmande), Bernard BARRIÈRE (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), François BOUYOU (Mazières Naresse), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Éric MARCUZZO (Monbalen), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Patrick FERRÉ (Monflanquin), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), Yoann KEMPEN (Moulinet), Maurice PIERRE (Nicole), Henri MATTANA (Pailloles), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Christine DELMAS (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Pascal GALOPIN (Saint Colomb de Lauzun), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Christelle BAISIR (Saint Georges), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Grégory CAMARA GONZALES (Saint Pierre de Buzet), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Martine MASSOU (Saint Salvy), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Yann BIHOUEE (Saint Sylvestre sur Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Antoine MILANES (Sainte Bazeille), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Jannick CAZETTE (Salles), Laurent MERCIER (Savignac de Duras), Alain BROUILLET (Sénéstis), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Mathieu PELERIN (Tonneins), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Philippe BOURGOIN (Varès), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Freddy GUEUDIN, Michel LAVILLE et Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Jean-Jacques CAMINADE (Villeréal), Brigitte RIBERA (Xaintraillles) et Didier VAYSSIÈRE (SI des eaux de La Lémance).

Les services du Syndicat étaient représentés par :

Mesdames et Messieurs Nadine LAUNAY (Directrice des Services), Karine ROMERO (Directrice Générale Adjointe Affaires Générales), Laurent CASONATO (Directeur Général Adjoint Projets), Nicolas BABIN (Responsable de la Régie EAU47), Julie BONAFOS (Responsable du service maîtrise d'ouvrage), Alexandra BRAAK (Responsable du service Contrôles et Règlementation), Aurélie TINGAUD (Responsable Finances), Lucie BARRAT et Frédéric MARATUECH (Maîtres d'ouvrage), Alicia LAVIELLE (Stagiaire Master I Sciences de l'Eau à la régie), Audrey MAURY et Brigitte FRAMARIN SOCA (Service Administration Générale-Évènementiel).

Secrétaire de Séance : Julie CASTILLO

Le Procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2024 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

- 🗣 Administration Générale
- 🗣 Finances
- 🗣 Gestion Foncière
- 🗣 Informations diverses

Le diaporama de la séance est joint en annexe au présent procès-verbal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibérations n°25-001-C à 25-005-C

1. Installation des délégués au Comité

Suite à la modification de certains délégués par les collectivités adhérentes pour divers motifs (démissions, changement de délégués, décès, élections partielles...), il s'est avéré nécessaire de procéder aux installations des nouveaux délégués suivant au Comité syndical EAU47 :

Délégués des communes en direct :

Date délibération	Commune	Territoire	Titulaire	Suppléant	Ancien délégué	Nouveau délégué
03/06/2024	LA RÉUNION	PORTE DES LANDES	X		Daniel LATASTE	Catherine SCHAUMBURG

Délégués de VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION :

Date délibération	Commune	Territoire	Titulaire	Suppléant	Ancien délégué	Nouveau délégué
19/12/2024	MONTPOUILLAN	GARONNE		X	Didier MONPOUILLAN	Claudette TILLOT
19/12/2024	SAINT AVIT	NORD DE MARMANDE	X		Michel COUZIGOU	Nicolas LEBEDINSKY
13/02/2025	SEYCHES	BROME	X	X	Jean-Alain BOUTELIER Emmanuel VIGO	Emmanuel VIGO Hervé COSTALONGA

Délégués de LOT ET TOLZAC :

Date délibération	Commune	Territoire	Titulaire	Suppléant	Ancien délégué	Nouveau délégué
27/02/2025	VERTEUIL	NORD LOT		X	Thierry CHAUVEAU	Julien FONDAN

Délégués du CONFLUENT ET COTEAUX DE PRAYSSAS :

Date délibération	Commune	Territoire	Titulaire	Suppléant	Ancien délégué	Nouveau délégué
24/02/2025	AIGUILLON	SUD DU LOT		X	Michel PÉDURAND	Laurence DUCOS

Le Comité installe, à l'unanimité des membres présents, au sein du Comité syndical EAU47 les délégués présentés ci-dessus.

2. Désignation des délégués aux commissions thématiques

Comme prévu par le Règlement Intérieur d'EAU47 (article 25.2) la composition des commissions thématiques est la suivante :

- « Administration Générale/Communication » et « Ressources Humaines » :
 - du Président de la Commission,
 - d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant issus de chaque territoire,
 - d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant les syndicats mixtes et EPCI adhérents n'ayant pas transféré leurs compétences.
- « Finances » :
 - du Président de la Commission,
 - de deux délégués titulaires issus de chaque territoire,
 - de deux délégués titulaires représentant les syndicats mixtes et EPCI adhérents n'ayant pas transféré leurs compétences.

a) « Administration Générale/Communication »

Il est nécessaire de remplacer Monsieur Michel COUZIGOU, délégué titulaire représentant le territoire du Nord de Marmande, au sein de la commission « Administration Générale/Communication ».

La commission territoriale du 13 février 2025 a pré-désigné à l'unanimité Monsieur Alain PASCAL, délégué de Marmande.

b) « Ressources Humaines »

Il est nécessaire de remplacer Monsieur Jean-Alain BOUTELIER, délégué titulaire représentant le territoire de Brame au sein de la commission « Ressources Humaines ».

La commission territoriale du 13 février 2025 a pré-désigné à l'unanimité Monsieur Didier CARRÈGUES, délégué de Allemans du Dropt.

c) « Finances »

Il est nécessaire de remplacer Monsieur Daniel LATASTE, délégué titulaire représentant le territoire de la Porte des Landes au sein de la commission « Finances ».

La commission territoriale du 18 février 2025 a pré-désigné à l'unanimité Monsieur Pascal DOUCET, délégué de Casteljaloux.

Le Comité a été amené à désigner les élus suivants :

Territoire	Commission Thématique	Prénom NOM	Commune	Fonction
Nord de Marmande	Administration Générale-Communication	Alain PASCAL	Marmande	Titulaire
Brame	Ressources Humaines	Didier CARREGUES	Allemans du Dropt	Titulaire
Porte des Landes	Finances	Pascal DOUCET	Casteljaloux	Titulaire

Le Comité désigne, à l'unanimité des membres présents, les délégués ci-dessus aux Commissions Thématiques « Administration Générale-Communication », « Ressources Humaines » et « Finances ».

3. Élection d'un délégué titulaire à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et au Jury de Concours

Suite à la démission de Monsieur Daniel LATASTE en juin 2024 du conseil municipal de La Réunion et 1^{er} délégué titulaire à la Commission d'Appel d'Offres et Jury de Concours, il s'est avéré nécessaire de désigner un nouveau membre titulaire pour la durée restante du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret.

Outre le Président, cette commission est composée de 5 membres du Comité syndical élus par les membres à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

De plus, selon l'article R2162-24 du Code de la Commande Publique : « les membres élus de la CAO font partie du jury ».

Il a été proposé la candidature de Monsieur Pascal DOUCET. La nouvelle composition est la suivante :

Titulaires :

- 1- Pascal DOUCET - Casteljaloux
- 2- Thierry BOZZELLI - Nérac
- 3- Philippe HUVELLE - Castelnaud de Gratecambe
- 4- Michel DOUSSINE - Douzains
- 5- Jean-Pierre ARONDEL - Cazideroque

Suppléants :

- 1- Michel POIGNANT - St Pardoux du Breuil
- 2- Alain PASCAL - Marmande
- 3- Michel LAVILLE - Villeneuve sur Lot
- 4- Didier BALSAC - Tournon d'Agenais
- 5- Christine SATTÀ – La Croix Blanche

Le Comité élit, à l'unanimité des membres présents, Monsieur Pascal DOUCET, délégué titulaire à la Commission d'Appel d'offres et au Jury de Concours.

4. Approbation des transferts de compétences à EAU47 à compter du 1^{er} juillet 2025

Les communes de Boussès et Fargues sur Ourbise ont sollicité les transferts suivants à compter du 1^{er} juillet 2025 :

- Boussès par délibération en date du 18 novembre 2024 pour le transfert de sa compétence « eau potable »,
- Fargues sur Ourbise par délibération en date du 17 décembre 2024 pour le transfert de sa compétence « assainissement collectif »

Il a été précisé que les deux communes exercent leurs compétences selon le mode de gestion directe.

De plus, elles seront rattachées au même territoire qu'actuellement, soit au territoire de la Porte des Landes. Les engagements financiers éventuels pris par les communes envers le Syndicat EAU47 avant la date d'effet du transfert de compétence restent à la charge des communes, quel que soit le plan d'étalement du paiement.

Ces changements seront notifiés pour avis aux collectivités membres d'EAU47 (possibilité de se prononcer sur les transferts proposés dans un délai de 3 mois), avant validation du nouveau périmètre syndical par Arrêté inter préfectoral (avant le 1^{er} juillet 2025).

Le Comité syndical a été amené à approuver ces demandes de transfert à EAU47 à compter du 1^{er} juillet 2025.

Le Comité approuve, à l'unanimité des membres présents, le transfert au Syndicat EAU47 de la compétence « eau potable » de la commune de Boussès et « assainissement collectif » de la commune de Fargues sur Ourbise à compter du 1^{er} juillet 2025.

5. Modification des délégations de compétences du Comité relative aux demandes de subventions

Selon la délibération n°21_064_C du 25 novembre 2021, le Comité syndical a délégué une partie de ses attributions aux membres du Bureau et notamment l'approbation des plans de financement pour travaux, subventions et demandes de participation.

Ces demandes de financements sont souvent peu précises et doivent être régulièrement réactualisées notamment avec les montants réels à solliciter et ne peuvent être déposées qu'une fois que le Bureau s'est prononcé (1 fois par trimestre en moyenne).

De plus, dans le cas des appels à projets lancés par l'Agence de l'Eau, il est nécessaire d'avoir une grande réactivité pour déposer les demandes de subventions. En effet, les délais étant souvent très courts, il est important de pouvoir transmettre les dossiers le plus rapidement possible.

Il a été proposé au Comité de modifier la délibération afin de déléguer cette compétence à la Présidente en cas de demande concernant le territoire EAU47 et/ou aux Vice-Présidents pour chaque territoire concerné.

Le Comité décide, à l'unanimité des membres présents, de déléguer à Madame la Présidente et/ou aux Vice-présidents, jusqu'à la fin du présent mandat, la partie des attributions du Comité Syndical relative à l'approbation des plans de financement pour travaux, subventions et demandes de participation.

FINANCES

Délibérations n°25-006-C à 25-009-C

6. Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du Syndicat préalablement au vote du Budget Primitif.

Conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T., il doit se tenir au sein du Comité Syndical dans les 2 mois précédant le vote du Budget Primitif. Au cours de ce débat, des orientations doivent être fixées ou entérinées pour permettre l'élaboration du projet de Budget Primitif.

Le DOB a pour objectifs :

- D'établir un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour chaque compétence exercée ainsi que pour les investissements de la structure,
- De piloter les finances du Syndicat EAU47, de façon prospective, en respectant certains ratios prudentiels (capacités d'autofinancement et de désendettement).

Le ROB comprend :

- Les orientations budgétaires,

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel (évolution de la masse salariale, répartition des effectifs, avantages sociaux,)
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- Des informations sur la structure et la gestion de la dette contractée.

Madame la présidente a proposé à l'assemblée délibérante de voter afin de prendre acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport (joint en annexe du présent procès-verbal) sur la base duquel se tient le DOB.

Le Comité prend acte, à l'unanimité des membres présents, de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) relatif à l'exercice 2025, selon les modalités prévues par le Règlement Intérieur du Comité Syndical, et sur la base des éléments détaillés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Les observations suivantes ont été apportées :

- La masse salariale de 2025 est de 96 agents contre 94 en 2024 : il est prévu d'une part, de créer un second poste de technicien rattaché au service de la maîtrise d'ouvrage afin d'accompagner les particuliers pour leur mise en conformité au réseau d'assainissement collectif (mise en séparatif des réseaux pluvial et assainissement collectif) et notamment les aider à monter les demandes de subventions. D'autre part, un poste de chef de secteur pour seconder Nicolas BABIN, responsable de la régie de Nérac, est à pourvoir. Sur la régie de la Porte des Landes à Casteljaloux, c'est Yannick DUBERN qui occupe ce poste et sur la régie de Nérac, ce poste n'a pas encore été pourvu.
 - Parmi les dépenses de fonctionnement du budget Principal, apparaît la mise en œuvre du projet « sensibilisation et économies d'eau ». Une feuille de route sera mise en place prochainement avec un groupe de travail composé d'agents et d'élus afin de pouvoir obtenir les aides de l'Agence de l'eau. Une partie du budget sera financée par le montant de la participation de Saur prévu dans un contrat de délégation pour le Fonds de Solidarité (30 000 € environ par an actualisé), ce montant n'étant pas utilisé par le Département. Les actions à mener seront en faveur de la sensibilisation à l'économie d'eau, l'accès à l'eau pour tous...
 - Le projet d'acquisition ou de création d'un nouveau bâtiment pour le siège inscrit en dépenses d'investissement du budget Principal est toujours d'actualité en 2025. EAU47 souhaiterait acquérir le bâtiment situé à côté du siège à Agen et appartenant au Département. En attendant, EAU47 pourrait disposer d'un ou deux bureaux et d'une salle de réunion en location.
 - Parmi les dépenses de fonctionnement du budget Eau Potable mutualisé, le Comité a validé la participation d'EAU47 au Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS). Il s'agit de la mise en place d'un fonds de plan à l'échelle départementale homogène et commun à l'ensemble des concessionnaires de réseaux et voiries menée par TE47.
 - Il est rappelé que l'ensemble des travaux réalisés sur les réseaux et inscrits sur la ligne « EAU47 » a été présenté en commissions territoriales en février 2024 et que la liste détaillée de ces travaux est reprise dans le compte-rendu transmis aux élus par mail via Stela.
 - Le budget alloué au remplacement des canalisations relarguant des Chlorures de Vinyle Monomère (CVM) a été augmenté en 2025. Il est rappelé que, quelque soit le secteur en régie ou délégation, les abonnés et les mairies concernés sont systématiquement informés de ces problèmes par le service réglementation ainsi que de l'avancée des mesures mises en place.
- Un document explicatif est d'ailleurs remis lors de la réunion afin d'aider les élus à comprendre et expliquer à leurs abonnés ce que sont les CVM.

Un film sur une rétrospective de l'année 2024 au Syndicat EAU47 a été présenté aux élus.

7. Application de pénalités pour vol d'eau sur la régie d'exploitation EAU47 avant le 31 décembre 2024

La délibération prévue dans le cadre des vols d'eau n'étant applicable qu'au 1^{er} janvier 2025, la régie EAU47 ne peut pas la mettre en application.

a) A Monsieur Michel ARQUIZAN sur la commune de SOS

Un vol d'eau a été constaté par les agents de la régie d'exploitation d'EAU47 chez un abonné, Monsieur Michel ARQUIZAN, route de Gueyze sur la commune de Sos. Ils ont constaté un raccordement illicite posé avant le compteur en décembre 2024.

L'abonné a été informé de ce constat de vol d'eau par la Régie et de la décision qui serait prise en Assemblée à ce sujet.

Il a été proposé aux membres du Comité d'appliquer les mêmes règles que celle de la délibération pour vol d'eau du 12 septembre 2024, à savoir une pénalité de 550 € pour intervention illicite sur compteur.

Le Comité valide, à l'unanimité des membres présents, la pénalité pour intervention illicite sur compteur de 550 € à appliquer à Monsieur Michel ARQUIZAN.

b) A l'entreprise SAS RONCO R&C sur la commune de Moncrabeau

Un vol d'eau a été constaté par les agents de la régie d'exploitation d'EAU47 chez un abonné, l'entreprise SAS RONCO R&C, 85 chemin d'Estremau sur la commune de Moncrabeau. Ils ont constaté un raccordement illicite dans un coffret compteur en décembre 2024.

L'abonné a été informé de ce constat de vol d'eau par la Régie et de la décision qui serait prise en Assemblée à ce sujet.

Il a été proposé aux membres du Comité d'appliquer les mêmes règles que celle de la délibération pour vol d'eau du 12 septembre 2024, à savoir une pénalité de 550 € pour intervention illicite sur compteur.

Le Comité valide, à l'unanimité des membres présents, la pénalité pour intervention illicite sur compteur de 550 € à appliquer à la SAS RONCO R&C.

8. Approbation du paiement des factures émises par Rives et Eaux au titre de l'année 2023

Par décret n°90-167 du 21 février 1990 et par convention annexée à ce décret, l'Etat a concédé la restauration, la modernisation et l'exploitation du Canal de la Neste à la CACG, devenue depuis Rives et Eaux. Le Canal de la Neste a été construit entre 1848 et 1862 afin d'améliorer l'alimentation et l'état sanitaire des rivières du piémont pyrénéen, sur un territoire de 8.400 km² à cheval sur les Hautes-Pyrénées, le Gers, la Haute-Garonne, le Lot-et-Garonne et le Tarn et Garonne.

Le Canal achemine ainsi l'eau des montagnes afin de réalimenter un ensemble de rivières en périodes d'étiage, via un réseau composé de 1.350 km de rivières, 90 km de rigoles, plusieurs lacs...

En contrepartie des obligations mises à sa charge et conformément à l'article 7 de la convention de concession (modifié par le décret n°97-1170 du 17 décembre 1997 approuvant l'avenant n°1 à la convention), Rives et Eaux est autorisée à prélever une redevance sur l'eau prélevée dans les rivières réalimentées par le Canal.

Les usagers de l'eau brute ainsi prélevée sont soit des irrigants, soit des industriels, soit des services publics d'eau potable.

Ainsi, pour produire l'eau potable dont il a besoin, le syndicat EAU47 prélève de l'eau dans la rivière Baïse, qui fait partie du système de rivière réalimenté par le Canal de la Neste, le long de laquelle est située son usine de production d'eau potable de Nazareth, sur le territoire de la commune de Nérac.

EAU47 doit donc verser à Rives et Eaux une redevance au titre des volumes prélevés dans la rivière Baïse.

Sur proposition de Rives et Eaux par courrier du 21 octobre 2022, le préfet a validé par courrier du 4 novembre 2022 les tarifs applicables à partir du 1er janvier 2023, à savoir :

Usage	Ancien tarif actuellement en vigueur (valeur 2022)		Proposition de nouveau tarif à compter du 01/01/2023	
	Abonnement au débit souscrit (DS)	Part proportionnelle à la consommation	Abonnement	Part proportionnelle à la consommation
Eau à destination de potabilisation	0 €	7.4 ct€/m ³	0 €	12 ct€/m ³
Eau industrielle	0 €	3.4 ct€/m ³	0 €	9 ct€/m ³
Eau agricole avec un volume maximum d'étiage et hors étiage	97.44 €/l/s	0 ct€/m ³	110 €/l/s	Hors étiage : 0.4 ct€/m ³ Etiage : 1.25 ct€/m ³ de 0 ≤ 2 500* DS 2.0 ct€/m ³ > 2 500 et ≤ 3 000 * DS 5 ct€/m ³ >3 000 et ≤ 4 000 * DS

Il en ressort que les usages afin d'eau potable se voient appliquer un tarif très supérieur aux usages afin d'irrigation ou aux usages industriels.

Or EAU47 considère qu'une telle différenciation tarifaire n'est pas justifiée et qu'elle est, partant, irrégulière.

Par une requête du 10 mai 2023 enregistrée sous le n°2302730, EAU47 a demandé au tribunal administratif de Toulouse :

- D'annuler la décision tacite du préfet de la région Occitanie du 16 avril 2023 de rejet de la demande de retrait de l'autorisation donnée par courrier du 4 novembre 2022 à Rives et Eaux pour appliquer la grille tarifaire qu'elle lui a soumise par courrier du 21 octobre 2022 et de lui enjoindre de retravailler sa grille tarifaire dans le respect du principe d'égalité tarifaire ;
- D'annuler l'autorisation donnée par le préfet de la région Occitanie à Rives et Eaux par courrier du 4 novembre 2022 d'appliquer la grille tarifaire qu'elle lui avait soumise par courrier du 21 octobre 2022 ;
- De condamner le préfet de la région Occitanie à enjoindre à Rives et Eaux de retravailler sa grille tarifaire dans le respect du principe d'égalité tarifaire ;
- De condamner le préfet de la région Occitanie à lui verser une somme de 2.000 euros sur le fondement de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Puis, par courrier du 11 mai 2023, le préfet a expressément rejeté la demande du 13 février 2023.

Aussi, par requête du 22 juin 2023 enregistrée sous le n°2303581, EAU47 a demandé au tribunal administratif de Toulouse :

- D'annuler la décision du préfet de la région Occitanie du 11 mai 2023 de rejet de la demande de retrait de l'autorisation donnée par courrier du 4 novembre 2022 à Rives et Eaux pour appliquer la grille tarifaire qu'elle lui a soumise par courrier du 21 octobre 2022 et de lui enjoindre de retravailler sa grille tarifaire dans le respect du principe d'égalité tarifaire ;

- D'annuler l'autorisation donnée par le préfet de la région Occitanie à Rives et Eaux par courrier du 4 novembre 2022 d'appliquer la grille tarifaire qu'elle lui avait soumise par courrier du 21 octobre 2022 ;
- De condamner le préfet de la région Occitanie à enjoindre à Rives et Eaux de retravailler sa grille tarifaire dans le respect du principe d'égalité tarifaire ;
- De condamner le préfet de la région Occitanie à lui verser une somme de 2.000 euros sur le fondement de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Par ordonnances du 1^{er} octobre 2024, l'instruction a été close dans les deux instances précitées le 4 novembre 2024.

Nous restons à ce jour dans l'attente d'une audience, puis des jugements qui seront rendus.

Dans ce contexte juridictionnel et en l'absence de convention régularisée avec Rives et Eaux, EAU47 ne s'est acquitté d'aucune des factures émises par cette-dernière au titre des prélèvements d'eau brute effectués en 2023 et 2024.

EAU47 ne conteste cependant pas devoir à Rives et Eaux des redevances au titre de l'eau brute prélevée.

Par ailleurs, si EAU47 a contesté la décision du préfet de valider les tarifs proposés par Rives et Eaux, il n'a pas contesté les factures émises par cette-dernière, qui serait dès lors fondée à en exiger le recouvrement. Dans ce cadre et sans préjudice du sort qui sera réservé par le juge administratif à l'autorisation donnée par le préfet de la région Occitanie par courrier du 4 novembre 2022 à Rives et Eaux pour appliquer la grille tarifaire qu'elle lui a soumise par courrier du 21 octobre 2022, sans préjudice de la nouvelle grille tarifaire qui serait le cas échéant décidée et sans préjudice d'un éventuel accord à venir sur les factures impayées au titre des années 2023 et 2024, il a été proposé au comité syndical de valider la décision de procéder au paiement des factures émises pour l'année 2023 pour un montant total de 168 827,52 € HT et de réserver, le cas échéant, le droit du syndicat à demander à Rives et Eaux le reversement d'un trop versé une fois que le montant des redevances dues par EAU47 aura été définitivement arrêté.

Il a été proposé au Comité de valider la décision de procéder au paiement des factures émises pour l'année 2023 pour un montant total de 168 827,52 € HT et de réserver, le cas échéant, le droit du Syndicat à demander à Rives et Eaux le reversement d'un trop versé une fois que le montant des redevances dues par EAU47 aura été définitivement arrêté.

Le Comité approuve, à l'unanimité des membres présents, le paiement des factures émises pour l'année 2023 pour un montant total de 168 827,52 € et réserve, le cas échéant, le droit du Syndicat à demander à Rives et Eaux le reversement d'un trop versé une fois que le montant des redevances dues par EAU47 aura été définitivement arrêté.

GESTION FONCIÈRE

Délibération n°25-010-C

9. Bilan des cessions et acquisitions foncières effectuées en 2024

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les collectivités territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières et que ce bilan soit annexé au compte administratif de la collectivité.

Le Comité syndical a donc été appelé à approuver les opérations effectuées en 2024, selon le détail suivant :

Commune	Adresse	Ref. Cad.	Vendeur	Acquéreur	Montant	Contenance	Date
PRAYSSAS	Sous la	D 726	EAU47	LA COMMUNE	1 €	1 613 m ²	16/07

	Fontaine	D 727 D 729					
--	----------	----------------	--	--	--	--	--

→ **Objet : Cession terrain ancienne station d'épuration**

Commune	Adresse	Ref. cad.	Vendeur	Acquéreur	Montant	Contenance	Date
PAULHIAC	Pièces de Paulhiac	G 647 G 649 G 651 G 652 G 655 G 656	EAU47	LA COMMUNE	10 615 €	10 615 m ²	09/09

→ **Objet : Cession délaissé terrain après la construction de la station d'épuration**

Commune	Adresse	Ref. cad.	Vendeur	Acquéreur	Montant	Contenance	Date
CLAIRAC	Longueville ouest	AC 12	LEOMANT	EAU47	1 600 €	156 m ²	04/06

→ **Objet : Acquisition terrain pour installation d'un Poste de Refoulement**

Commune	Adresse	Ref. cad.	Vendeur	Acquéreur	Montant	Contenance	Date
PAULHIAC	Pièces de Paulhiac	G 627 G 630 Contre G 335 G 346	BILLOU	EAU47	0 €	2 744 m ²	09/09

→ **Objet : Echange de terrain pour la régularisation du chemin d'accès à la station d'épuration**

Commune	Adresse	Ref. cad.	Vendeur	Acquéreur	Montant	Contenance	Date
VILLEBRAMAR	Massous	AE 204	TORRESAN	EAU47	1 631 €	2 039 m ²	29/02

→ **Objet : Acquisition terrain pour réalisation de la station d'épuration**

 **Le Comité approuve, à l'unanimité des membres présents, le bilan des cessions et acquisitions pour -l'année 2024 tel que présenté ci-dessus.**

QUESTIONS DIVERSES

POUVOIRS ET COMPÉTENCES DÉLÉGUÉS - Information

Communication des DÉCISIONS soumises au BUREAU en vertu de l'article L5211-10 du C.G.C.T. (sur délégation du Comité) depuis le 28 novembre 2024 :

- 🔊 24_043_B Règlement des astreintes pour la Régie d'Exploitation EAU47 – Approuvé à l'unanimité
- 🔊 24_044_B Adhésion au contrat groupe Prévoyance du CDG47 à compter du 1er janvier 2025 – Approuvé à l'unanimité
- 🔊 24_045_B Convention d'adhésion « expertise en santé et sécurité au travail » proposée par le CDG47 – Approuvé à l'unanimité
- 🔊 24_046_B Convention d'adhésion « Recueil de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes » – Approuvé à l'unanimité
- 🔊 24_047_B Admissions en non-valeur et créances éteintes aux budgets 2024 – Approuvé à l'unanimité
- 🔊 24_048_B Demande de dégrèvement exceptionnel d'un abonné de la régie d'exploitation EAU47 de Villefranche du Queyran – Approuvé à l'unanimité
- 🔊 24_049_B Demande de dégrèvement exceptionnel d'un abonné de la régie d'exploitation EAU47 de Casteljaloux – Approuvé à l'unanimité
- 🔊 24_050_B Demande de dégrèvement exceptionnel d'un abonné de la régie d'exploitation EAU47 de Lamontjoie – Approuvé à l'unanimité
- 🔊 24_051_B Demande de dégrèvement exceptionnel d'un abonné de la régie d'exploitation EAU47 de Bruch – Approuvé à l'unanimité
- 🔊 24_052_B Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne PGSSE – Approuvé à l'unanimité
- 🔊 24_053_B Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne REUT – Approuvé à l'unanimité
- 🔊 24_054_B Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine REUT – Approuvé à l'unanimité
- 🔊 24_055_B Avenant n°1 à la convention de transfert de données, la facturation et la perception de la redevance d'assainissement collectif des usagers de la commune de Marmande, établie entre le Syndicat EAU47 et VAL DE GARONNE AGGLOMERATION – Approuvé à l'unanimité
- 🔊 24_056_B Convention de transfert de données entre EAU47, VAL DE GARONNE AGGLOMERATION et SAUR, pour la facturation et la perception de la redevance d'assainissement non collectif des usagers des communes de Marmande et Tonneins – Approuvé à l'unanimité
- 🔊 24_057_B Convention d'achat d'eau pour les bornes monétiques entre EAU47 et SAUR – Approuvé à l'unanimité
- 🔊 24_058_B Convention d'achat d'eau pour les bornes monétiques entre EAU47 et AGUR – Approuvé à l'unanimité
- 🔊 24_059_B Avenant n°1 à la convention de vente d'eau entre EAU47 et le Syndicat Armagnac Ténarèze – Approuvé à l'unanimité
- 🔊 24_060_B Renouvellement de la Convention Spéciale de Déversement de E. Leclerc (Montayral) – Approuvé à l'unanimité
- 🔊 24_061_B Établissement de la Convention Spéciale de Déversement de BIOVIVER (LEA NATURE, à Damazan) – Approuvé à l'unanimité
- 🔊 24_062_B Validation de zonages d'assainissement après enquête publique des communes de Lafitte sur Lot et de Lusignan Petit – Approuvé à l'unanimité
- 🔊 24_063_B Approbation Projet de zonage d'assainissement de la commune de Blanquefort-Sur-Briolance et lancement de l'enquête Publique – Approuvé à l'unanimité
- 🔊 24_064_B Approbation Projet de zonage d'assainissement de la commune de Saint-Front-Sur-Lémance et lancement de l'enquête Publique – Approuvé à l'unanimité

Le Comité est informé des DÉCISIONS de la Présidente et des VICE-PRÉSIDENTS prises envers l'article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le 4 novembre 2025 :

- 🔊 24_116_D Avenant n°1 au marché de services n°080/2019 passage au forfait définitif - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration des équipements de prétraitements de la station d'épuration de la commune de DURAS - Territoire Nord de Marmande
- 🔊 24_117_D Servitude de passage au bénéfice de TE47 commune de PAILLOLES parcelle ZC 36 appartenant au Syndicat EAU47

- 24_118_D Modification n°1 au marché de service n°024/2017 -Mission de Maîtrise d'œuvre pour des travaux sur les unités de production d'eau potable en 3 lots sur le Territoire Syndical - Lot n° 1 Secteur Est - Passage au forfait définitif de l'opération ""Aménagement source de ""Jaubardet"" – Commune de Massoules - Territoire du Sud du Lot"" ; annulation de l'opération "" Installation d'un capot sur la tête du forage – Commune de Savignac sur Leyze - Territoire du Nord du Lot"" ; rectification d'erreurs matérielles.
- 24_119_D "Modification n°2 du marché de services n°017-2020 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du château d'eau - Commune de Saint Maurin – Territoire Sud du Lot : rectification du reste à charge de EAU47 jusqu'à la phase ACT suite au transfert de compétence
- 24_120_D Déclaration infructueux le lot n°1 marché de fournitures n°24156 - Acquisition d'un véhicule utilitaire neuf, 4 roues motrices avec reprise obligatoire de l'ancien véhicule pour le service eau potable de la régie, site de CASTELJALOUX - Aucune offre reçue
- 24_121_D Convention de participation pour l'extension du réseau d'eau potable sur la commune de BUZET S/ BAISE « lotissement PADOUEN » avec SEM 47 représentée par Cyril GALTIE
- 24_122_D Convention de participation pour l'extension du réseau Assainissement sur la commune de NERAC « ZAC Agrinove » avec SEM 47"
- 24_123_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite après compteur chez Monsieur Max ZANARDO à Casteljalous
- 24_124_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite après compteur chez Monsieur Jean-Didier ALCALA à Casteljalous
- 24_125_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite après compteur chez Madame Sylvie SCHAETZ à Villefranche du Queyran
- 24_126_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite après compteur chez Monsieur Michael BOERSCH à Lavardac
- 24_127_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite après compteur chez Monsieur Klalid RADOULI à Lavardac
- 24_128_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite après compteur chez l'indivision MIOTTO Georges à Barbaste
- 24_129_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite après compteur chez Monsieur Jean-Luc TERRANOVA à Barbaste
- 24_130_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite après compteur chez Monsieur Jean-François DUPRAT à Barbaste
- 24_131_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite après compteur chez Monsieur Albert DECHBERY à Nérac
- 24_132_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite après compteur chez Ent. CUMA DE FIEUX GARLIES à Fieux
- 24_133_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite après compteur chez Madame et Monsieur Janine et Jean-Jacques BACHERE à Francescas
- 24_134_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite après compteur chez Monsieur Bernard AMERIO à Andiran
- 24_135_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite après compteur chez Monsieur Georges BARBARA à Lavardac
- 24_136_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite après compteur chez Monsieur Daniel GOBBINI à Barbaste
- 24_137_D Prise en charge de travaux sur la réduction de pression Monsieur Eric CLARO à Réaup Lisse
- 24_138_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite après compteur chez Madame Anita HALATRE à Villefranche du Queyran
- 24_139_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite après compteur chez Madame Annie LAFARGUE à Villefranche du Queyran
- 24_140_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite après compteur chez Madame Colette COUETTE à Villefranche du Queyran
- 24_141_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite après compteur chez Monsieur Michel VIT à Villefranche du Queyran
- 24_142_A Autorisation de déversement des eaux usées pour BIOVIVER Damazan
- 24_142_D Convention de participation pour l'extension du réseau assainissement sur la commune de CASTELJALOUX rue de la Bartère

- 24_143_D Avenant n°1 au marché de services n°23089L2 - Assainissement non collectif - Vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif - 3 lots
- 24_144_D Lot n°2 : Territoire Lot Amont avec PURE ENVIRONNEMENT, modification du nombre d'acompte intermédiaire à l'article 11.2 du CCAP, sans incidence financière.
- 24_144_D Modification 1 du marché de travaux n° 22077L1 -Modernisation des équipements de la station d'épuration et modification du réseau de transfert des effluents de Sainte Livrade sur Lot - LOT 1 : Génie Civil du bassin d'orage / poste de refoulement - Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot, Territoire du Nord du Lot, 47110 STE LIVRADE SUR LOT
- 24_145_D Attribution du marché de services MOE n°24153 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la bêche de reprise d'eau potable sur le forage de Saint Pierre-sur-Dropt - Commune de Casteljaloux - Territoire Nord de Marmande
- 24_146_D Convention de participation pour l'extension du réseau assainissement sur la commune de LAVERGNE
- 24_147_A Autorisation de déversement des eaux usées pour VALORIZON Damazan
- 24_148_D Récupération d'une partie de la Retenue de Garantie Marché Bâtiment Casteljaloux
- 24_149_A Autorisation de déversement des eaux usées pour VALORIZON Damazan
- 24_150_D Arrêt de la procédure de passation du marché de services n° 24166L1 - Prestations d'assurance pour les besoins du Syndicat - Lot 1 Assurance responsabilité et risques annexes - déclaration sans suite au motif de l'infructuosité
- 24_151_D Servitude de passage au bénéfice de ENEDIS commune de LOUBES BERNAC parcelle AR 208 appartenant au Syndicat EAU47
- 24_152_D Réduction exceptionnelle de créance accordée à des usagers de Casteljaloux
- 24_153_D Décision de l'attribution du marché de travaux n° 24152 - Réhabilitation du poste de refoulement de Clairac « Quai Gambetta » - Commune de CLAIRAC, Territoire du Nord du Lot, 47320 CLAIRAC
- 24_154_D BIS Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite après compteur chez un usager de Nérac
- 24_155_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite après compteur chez un usager de Lavardac
- 24_156_D Réduction exceptionnelle de créance dans le cadre d'une surconsommation générée par une fuite après compteur chez un usager de St Vincent de Lamontjoie
- 24_157_D Attribution marché de travaux n°24163 - Mise à l'accessibilité des tampons de regards d'assainissement collectif - Communes de Castelnau-sur-Gupie - Castillonnès et Miramont-de-Guyenne
- 24_158_D Attribution marché de travaux n°24165 - Travaux sur les postes de refoulement "Tennis" et "Bains du Roy" - Commune de Nérac
- 24_158_D-BIS Groupement de commandes entre le syndicat départemental EAU47 et la commune de Casteljaloux - Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement, renforcement du réseau d'alimentation en eau potable et création de collecteurs pluviaux secteur versant "Tarridon"
- 24_159_D Arrêt de la procédure de passation du marché de services n° 24166L1 - Prestations d'assurance pour les besoins du Syndicat - Lot 1 Assurance responsabilité et risques annexes - déclaration sans suite au motif de l'infructuosité
- 24_160_D Arrêt de la procédure de passation du marché de services n° 24173 - Prestations d'assurance pour les besoins du Syndicat - Lot 1 Assurance responsabilité et risques annexes - déclaration sans suite au motif de l'infructuosité
- 24_161_D Servitude de passage de canalisation AEP commune de LABASTIDE CASTEL AMOUROUX
- 24_162_D Décision de l'attribution du marché de travaux n° 24164 - Aménagement de la source de Jaubardet - Commune de MASSOULES - Territoire de Lot Amont 47 - Commune de Massoules, Territoire de Lot Amont 47
- 24_163_D Attribution marché de travaux n°24148 - Renouvellement des réseaux d'eau potable sujet au relargage de CVM - 4 lots
- 24_164_D Attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association ADOS MAURITANIE pour son projet d'amélioration du secteur de l'eau et de l'assainissement dans la commune de Ngnith, département de Dagana au SÉNÉGAL
- 24_165_D Attribution d'une subvention de 5 000 € à l'Association pour le Développement et le Bien Etre des CONGOLAIS pour son projet d'accès à l'eau potable et assainissement non collectif dans la commune de Kimbanseke au CONGO
- 24_166_D Attribution d'une subvention de 5 000 € à l'Association AGIR abcd pour son projet d'accès à l'eau potable et assainissement non collectif dans le village de Yébékolo au CAMEROUN

- 24_167_D Attribution d'une subvention de 5 000 € à l'Association CULTIVE TES RÊVES pour son projet de construction de forage d'eau potable et de latrines publiques au TOGO
- 24_168_D Décision de l'attribution du marché de travaux n° 24149 - Insonorisation et ventilation du local de pompage de la station de reprise de Laparade - Commune de Laparade, Territoire du Nord du Lot, 47260 LAPARADE
- 25_001_D Acquisition commune de CAZIDEROQUE
- 25_002_D Mise à disposition du SYNDICAT EAU47 de la parcelle BO 330 commune de SAINTE- LIVRADE-SUR-LOT
- 25_003_D Servitude de passage de canalisations Commune de VERGT DE BIRON
- 25_004_D Modification n°1 du marché de service n°21037 - Passage au forfait définitif - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau de collecte des eaux usées sur la commune de Laparade secteur Place Couderc et rue du Lavoir – Territoire du Nord du Lot
- 25_005_D "Modification n°1 du marché de travaux n°24119L1 - Travaux divers sur ouvrages d'eau potable - Lot n°1 : Mise en place d'une chloration et d'un analyseur de chlore sur le réservoir de Sainte-Maure-de-Peyriac
- 25_006_D Modification 1 du marché de travaux n° 23103L2 - Réhabilitation du réservoir sur tour de Jolibeau - Commune de Villeneuve-sur Lot - Lot n°2 : Réhabilitation de l'intérieur de l'ouvrage - Commune de Villeneuve-sur-Lot, Territoire du Villeneuvois
- 25_007_D Acquisition parcelle commune de MONTPOUILLAN
- 25_008_D Attribution marché de services n°24151 - Réalisation d'une vidéo institutionnelle et de 7 capsules métiers - Syndicat Départemental EAU47
- 25_009_D Intégration des réseaux - Commune de MONTESQUIEU- ZAC D'HABITATION "PERAOUTA"
- 25_010_D Servitude de passage de canalisations Commune de NERAC
- 25_011_D Convention technique et financière pour le renforcement du réseau public d'eau potable pour desservir un lotissement à "Béroy" 47160 RAZIMET avec la SEM47
- 25_012_D Convention de participation pour la réalisation des réseaux d'eau potable sur le lotissement à "Beroy" 47160 RAZIMET avec la SEM47

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 17 h.

Pièces jointes :

- diaporama de présentation
- ROB

**Vous pouvez retrouver les Procès-verbaux des Comités syndicaux sur le site internet d'EAU47 :
www.eau47.fr - rubrique Syndicat EAU47 - Vie des instances.**

La Présidente,

Geneviève LE LANNIC

La Secrétaire de séance,

Julie CASTILLO